

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_47

OBJET :

FINANCES

**BILAN DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES**

ANNEE 2021

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **13 Avril 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 6 avril 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 avril 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Andrée RICCETTI, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean CLERET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Andrée RICCETTI Jean-Marc DETOUR Caroline PAIRE Catherine ZAPPA (<i>arrivée au point 2.5 avant vote de l'octroi d'une subvention au Comité Français pour l'UNICEF</i>)	Brigitte BONNEFOND Bernard JACQUOLETTO Catherine REMY-MENU Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
ANNEE 2021**

André Chauvet, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité expose à l'assemblée :

L'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Ce bilan fait apparaître, tant pour les acquisitions que pour les aliénations, la totalité des mutations immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2021.

Les acquisitions, au nombre de 2, pour un montant de 240 000 € concernent une propriété située dans le périmètre de l'OAP GUEHENNO et la mise en œuvre d'une régularisation foncière en vue d'un classement de voirie dans le domaine public.

Quant aux ventes, au nombre de 2, pour un montant de 71 000 €, elles concernent d'une part la vente d'un terrain communal à une société de promotion immobilière pour la réalisation d'un projet d'aménagement et d'autre part une opération de régularisation foncière dans la ZAC du Triangle des Canaux.

Enfin, on dénombre un échange, relatif à une régularisation foncière favorisant un cheminement piétonnier (Passage Donzdorf/Coulée verte Thimonnier).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions (tableau joint à la présente délibération) opérées par la commune en 2021 :

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 14 avril 2022

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN